

# LA E-LETTRE #10

VOTRE NEWSLETTER TRIMESTRIELLE SUR LES SOLUTIONS D'ASSURANCE-CRÉDIT EXPORT ET D'INVESTISSEMENT

1er trimestre 2022

## ÉDITORIAL



**Paul TEBOUL**  
sous-directeur du financement  
international des entreprises à la  
Direction générale du Trésor (DG  
Trésor)

“*En 2022, dans le contexte de la reprise, nous continuerons d'accompagner l'excellence française dans la conquête de nouveaux marchés porteurs, sur des filières d'avenir.*”

Pour les 136 000 entreprises exportatrices françaises comme pour celles souhaitant mener des démarches de prospection ou acquérir de premières références à l'international, la crise avait pu freiner le lancement de projets souvent mûris de longue date. La reprise vigoureuse des exportations françaises en 2021 est donc source d'espoir pour notre économie, même si les vagues successives de la pandémie et les difficultés rencontrées sur les chaînes d'approvisionnement mondiales imposent la prudence.

De son côté, la DG Trésor s'est tenue aux côtés des entreprises, déployant un Plan de Relance Export, autour de cinq axes majeurs : mieux s'informer sur les marchés étrangers, faciliter les activités de prospection à l'international, mobiliser les talents au service des PME/ETI, renforcer les outils de financement et promouvoir la marque France. Les outils de financement direct, c'est-à-dire les FASEP (Fonds d'études et d'aide au secteur privé) et les Prêts du Trésor, ont ainsi été particulièrement sollicités pour sécuriser des marchés à l'export dans cette conjoncture complexe, pour des projets à haute valeur ajoutée. L'enveloppe dédiée aux FASEP a été doublée, permettant d'aider à l'amorçage (via des études ou des démonstrateurs) de projets structurants pour les pays bénéficiaires. Des contrats majeurs ont également été conclus en 2021, qu'il s'agisse de l'amélioration de l'approvisionnement en eau à Louhansk et à Kiev en Ukraine, ou du développement d'une zone touristique quatre-saisons en Ouzbékistan, qui ont bénéficié de ces financements directs.

Les aides directes à l'accompagnement, le chèque relance export et le chèque relance VIE, ont pour leur part bénéficié à plus de 8000 PME-ETI, leur permettant de poursuivre leur prospection dans un contexte encore incertain.

En 2022, dans le contexte de la reprise, nous continuerons d'accompagner l'excellence française dans la conquête de nouveaux marchés porteurs sur des filières d'avenir. Nous resterons notamment sensibles à deux problématiques clés. Tout d'abord, nous souhaitons que notre dispositif de soutien export continue de répondre aux défis structurels posés par le changement climatique. Le volet « financement » constitue bien un levier stratégique au service du climat, avec la sortie progressive du financement des projets fossiles, et la mise en œuvre d'un volet incitatif, avec le « bonus climatique » qui permet d'accélérer le développement de filières exportatrices dans des activités durables compatibles avec le projet de taxonomie « verte » européenne. Ensuite, nous porterons une attention renouvelée aux PME-ETI dans la conquête et la sécurisation de nouveaux marchés. Plusieurs exemples récents ont démontré toute l'utilité des mécanismes de soutien public à cet égard (avec la structuration d'une filière de lampadaires à l'export ou encore l'accompagnement de téléphériques urbains).

À travers notre soutien renforcé à des projets verts et innovants, nous sommes ainsi déterminés à ce que 2022 soit une année féconde pour démontrer le savoir-faire français et renforcer la force de frappe de nos entreprises à l'international. L'évènement Bercy France Export\*, le 9 février prochain, sera à ce titre un rendez-vous important pour échanger entre acteurs clés de la communauté de l'export.

Bonne lecture !



\*Bercy France Export, rendez-vous annuel d'échanges sur les enjeux de l'export organisé par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, aura, cette année, lieu le mercredi 9 février de 9h à 16h sur le thème des énergies nouvelles et exportations décarbonées. Les entreprises intéressées à y assister peuvent s'inscrire sur [ce lien](#).



## LE CHIFFRE CLÉ

**11** projets financés dans le cadre de Prêts du Trésor en 2021

Source : DG Trésor

## DÉFINITION

Au titre de ses missions de soutien à l'export, la DG Trésor dispose d'outils publics susceptibles de fournir aux entreprises françaises des financements ou des soutiens à l'export, aux différentes étapes de leurs projets.

1

Le **Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP)** prend la forme d'une subvention ou d'une avance remboursable pour financer des études de faisabilité (FASEP Études) ou des démonstrateurs de technologies innovantes, notamment en matière de transition écologique (FASEP Innovation verte) dans des pays en développement. Il permet notamment de positionner les entreprises françaises en amont de projets d'infrastructures ou d'obtenir un effet vitrine du savoir-faire français. L'entreprise française bénéficiaire peut ainsi démontrer l'efficacité de ses méthodes et acquérir une référence dans le pays partenaire. Par l'organisation de « clubs de suivi » avec les entreprises françaises intéressées, le FASEP permet d'associer les autres entreprises de la filière aux retombées aval. Toutes les entreprises sont éligibles au FASEP, avec une priorité accordée aux TPE/PME. Les projets doivent respecter les critères suivants : (1) une part française de 85 % minimum, (2) des perspectives de retombées importantes en aval, (3) un intérêt clair du bénéficiaire local, (4) une solution innovante et (5) la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux. Le montant de l'aide est généralement compris entre 100 000 et 500 000 EUR.

→ Plus d'informations sur le **FASEP** : [FASEP Études](#) ou [FASEP Innovation verte](#)  
→ Quelques **exemples de FASEP réalisés**  
→ Pour déposer une demande de FASEP : [aide-projet@dgtresor.gouv.fr](mailto:aide-projet@dgtresor.gouv.fr)

2

Le **Prêt du Trésor** est un prêt souverain accordé à un État étranger pour financer un projet à forte composante française. Il s'inscrit dans une relation d'État à État qui permet un portage politique fort : un accord intergouvernemental (AIG) est ainsi négocié entre la France et l'État bénéficiaire et détermine l'objet et les conditions du prêt. Les Prêts du Trésor sont de deux types. D'une part, les **Prêts du Trésor dits « directs »** sont des prêts réalisés à des conditions commerciales et destinés à financer des projets à l'export. Ils sont soumis aux mêmes contraintes multilatérales que les crédits exports garantis (application de l'Arrangement OCDE) et ont vocation à être mobilisés en subsidiarité du marché bancaire. D'autre part, les **Prêts du Trésor dits « concessionnels »** sont des prêts réalisés à des conditions financières très favorables, qui contribuent à la politique d'aide au développement de la France (au titre de l'aide liée). Ils sont octroyés à des pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure (PRIT), moyennant un élément-don minimal de 35 %. Dans les deux cas, le financement est directement versé de l'État français aux entreprises exportatrices au fil de l'avancement du projet ; l'État emprunteur rembourse l'État français en fonction des conditions négociées, généralement à l'issue d'une période de grâce.

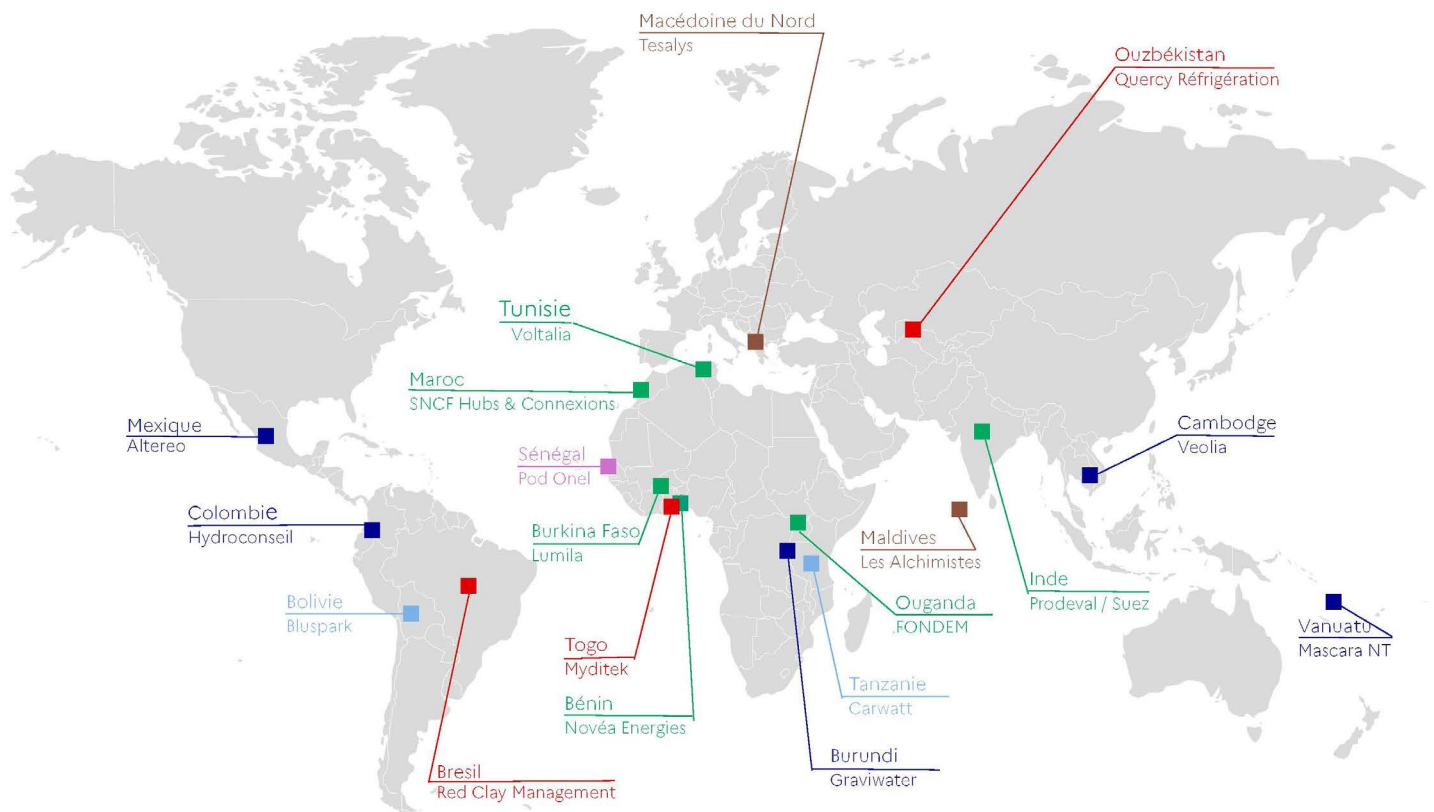
→ Plus d'informations sur le **Prêt du Trésor**  
→ Pour déposer une demande de Prêt du Trésor : [aide-projet@dgtresor.gouv.fr](mailto:aide-projet@dgtresor.gouv.fr)

## ZOOM SUR L'APPEL À PROJETS "SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA DÉCARBONATION DES SERVICES ESSENTIELS"

La DG Trésor lance régulièrement des appels à projets thématiques pour inciter les entreprises françaises, et prioritairement les PME, à promouvoir leurs solutions dans des pays en développement. En 2021, la DG Trésor a choisi de valoriser des solutions de décarbonation des services essentiels (santé, eau, énergie, etc.) en lançant un appel à projets dédié.

Les 19 entreprises lauréates (cf. carte ci-dessous) bénéficieront d'une aide de l'État pour un montant total de 8,8 M EUR, financés sur Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP). Les projets lauréats recouvrent des thématiques variées telles que la production d'hydrogène décarboné, le dessalement de l'eau, le traitement des déchets à risque infectieux, l'accès à l'électricité en zone rurale ou encore le développement de la télémédecine verte. La sélection des lauréats a été effectuée par un comité interministériel composé de représentants de la DG Trésor, de différents ministères (Transition écologique, Europe et Affaires étrangères, Agriculture et Alimentation, Solidarités et Santé), de l'Agence française de développement (AFD) et de l'Agence de la transition écologique (ADEME).

## Localisation des projets lauréats



■ Eau potable et assainissement ■ Alimentation ■ Energie ■ Gestion des déchets ■ Santé ■ Mobilité

Source : DG Trésor

### Exemple de projet lauréat : projet d'Altereo pour la décarbonation du service d'eau potable de San Miguel de Allende (Mexique)

Le projet d'Altereo s'attaque au nexus Eau-Énergie-Climat en s'appuyant sur le constat suivant : réduire les fuites des réseaux d'eau permet de gaspiller moins d'électricité et donc d'émettre moins de CO2. Le double objectif poursuivi est ainsi de contribuer très significativement à la décarbonation des services d'eau tout en améliorant l'accès des populations à l'eau potable. Plusieurs technologies innovantes complémentaires portées par Altereo, SOC et Sainte-Lizaigne seront mises en œuvre sur la ville de San Miguel de Allende, pour produire de l'électricité verte, réduire le débit, la durée et le nombre de fuites et, par conséquent, réduire significativement la consommation d'électricité et les émissions de CO2.

→ Plus d'informations sur cet [appel à projets](#)

## 3 QUESTIONS SUR ... L'ARTICULATION PRÊT DU TRÉSOR / BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT

Échanges avec Pierre-Eliott Rozan, chef du bureau des financements directs à la DG Trésor, et Armelle Fontenette-Belloy, responsable du service Assurance-crédit ETI-PME à Bpifrance Assurance Export.

Propos recueillis par Germain Gauthier, conseiller spécial de MEDEF International pour les financements et secrétaire général d'Infraion Capital Management.

### En quoi la mobilisation d'un Prêt du Trésor et de crédits bancaires garantis par Bpifrance Assurance Export contribue-t-elle à appuyer l'appareil exportateur français ?

Pierre-Eliott Rozan (DG Trésor) : La combinaison d'un Prêt du Trésor à des crédits bancaires garantis par Bpifrance Assurance Export constitue un outil très compétitif de soutien à l'export et permet de financer des projets de taille conséquente. Le Prêt du Trésor seul ne peut financer que des projets de taille réduite non couverts par le marché, en raison de son enveloppe limitée ainsi que de sa vocation à intervenir en subsidiarité du marché privé. Le Prêt du Trésor, qui offre des conditions très favorables



dans le respect des règles de l'OCDE, permet de réduire le coût global du financement et de renforcer le portage politique des projets financés. Un protocole financier intergouvernemental est signé avec le pays emprunteur et le projet est suivi de près par l'ambassade de France et son service économique tout au long de la réalisation. Cet outil a souvent permis de positionner l'offre française sur des projets importants face à une concurrence étrangère dense.

**Armelle Fontenette-Belloy (Bpifrance Assurance Export) :** En effet, s'agissant de projets de montants importants, la garantie de Bpifrance Assurance Export accordée aux banques commerciales françaises ou étrangères (NB : seules les banques européennes ayant signé une « notice » avec Natixis DAI peuvent bénéficier du dispositif de stabilisation de taux) facilite le bouclage financier d'opérations en permettant de compléter les concours apportés par le Trésor. Le prêt mixé apparaît donc comme un véritable outil de compétitivité capable d'augmenter l'assiette globale du financement d'un projet et de réduire les frais financiers de structuration. capable d'augmenter l'assiette globale du financement d'un projet et de réduire les frais financiers de structuration.

### À quelles conditions ce dispositif peut-il être mis en œuvre ?

**P.-E. R. :** Ce dispositif permet de financer des projets d'infrastructures et de services portés par les entreprises françaises dans des pays en développement. L'outil ne permet de financer que des projets publics, et ceux-ci doivent être caractérisés par leur intérêt économique et social et prendre en compte les enjeux environnementaux. Par ailleurs, étant un outil de soutien à l'export, une part française minimale est requise pour tout projet financé.

**A. F.-B. :** Côté Assurance Export, les conditions de mises en œuvre sont dans ces cas-là les mêmes que celles du Prêt du Trésor non concessionnel, i.e. une exportation française comportant une part française minimale de 50 % et se déroulant dans un pays ouvert à la politique de financement export publiée annuellement par le ministère de l'Économie et des Finances français. L'assurance du crédit commercial associé offre en général des conditions financières « miroir » entre les tranches constituées du Prêt du Trésor et du crédit acheteur garanti. Cependant, les règles multilatérales de l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation doivent aussi être suivies, notamment en ce qui concerne le pourcentage maximum du financement, la prime de risque payée par l'emprunteur et la durée de crédit maximale.

### Si une entreprise dispose d'un projet susceptible d'être éligible, quelle procédure doit-elle suivre ?

**P.-E. R. :** Les discussions doivent être entamées le plus en amont possible entre la DG Trésor, le ou les partenaires bancaires et l'exportateur afin de s'accorder sur les modalités de financement, la répartition entre outils et les modalités du prêt. En cas de financements conjoints, le prêt direct a vocation à servir d'effet levier – il ne devra pas financer la majeure partie de l'opération. L'instruction en elle-même est relativement rapide et souple. Concrètement, l'entreprise doit se rapprocher de la DG Trésor (bureau des financements directs) et de Bpifrance Assurance Export pour présenter le projet et vérifier son éligibilité. Elle doit également identifier la/les banque(s) qui souhaitent fournir le crédit garanti par Bpifrance Assurance Export. En cas d'absence de banque, le Trésor lance une consultation auprès d'une vingtaine de banques françaises. L'instruction du Prêt du Trésor en lui-même se fait en trois étapes majeures : passage du dossier en comité interministériel pour un avis de principe, évaluation du projet par un expert technique indépendant, passage en comité interministériel pour décision finale.

**A. F.-B. :** Comme mentionné ci-dessus, il convient d'impliquer le plus tôt possible Bpifrance Assurance Export à qui une demande d'assurance-crédit doit être déposée. L'instruction de la demande se fait en parallèle de celle du Prêt du Trésor réalisée par Bercy et suit la procédure classique de décision, notification et délivrance d'une police, avec un échange nécessaire constant entre la DG Trésor et Bpifrance Assurance Export pour que les deux tranches de l'opération puissent être mises en place de façon cohérente et coordonnée.

#### À propos de la Direction générale du Trésor



La DG Trésor est une direction du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Elle réunit près de 1 300 agents, dont la moitié au sein des services économiques en ambassades ou des représentations auprès d'institutions internationales. Au total, la direction est présente dans 105 pays via 128 implantations. Les missions de la DG Trésor sont extrêmement variées : suivi de la conjoncture économique et élaboration des prévisions macroéconomiques ; production d'analyses sur les politiques économiques, sociales et financières ; participation aux négociations européennes et internationales sur les dossiers économiques, commerciaux et financiers ; régulation du secteur financier ; supervision de l'aide publique au développement ; soutien à l'internationalisation des entreprises françaises et développement des liens économiques en bilatéral.

Plus d'informations : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/qui-sommes-nous>

#### À propos de Bpifrance Assurance Export



Bpifrance Assurance Export est l'agence de crédit export française. Depuis le 1er janvier 2017, Bpifrance Assurance Export, filiale de Bpifrance SA, assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État. L'offre de Bpifrance Assurance Export est composée d'un panel de solutions à visant soutenir la prospection des marchés étrangers, faciliter l'émission de cautions et l'octroi de préfinancements par les banques, sécuriser les exportations, rendre compétitifs les financements offerts aux clients étrangers et protéger des fluctuations des devises.

Plus d'informations : <https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/International/Assurance-Export>





## ÉVÉNEMENT

MEDEF International, le comité Financements export MEDEF-CCE, la DG Trésor et Bpifrance organisent, le **vendredi 18 février 2022 de 10h à 11h, un webinaire** afin de répondre à vos questions sur les mécanismes de mixage Prêt du Trésor / garanties Bpifrance Assurance Export en présence de :

- **Pierre-Eliott Rozan**, chef du bureau des financements directs à la DG Trésor
- **Armelle Fontenette-Belloy**, responsable du service Assurance-crédit ETI-PME à Bpifrance Assurance Export
- **Sarah Teper**, adjointe au chef du bureau des financements directs à la DG Trésor
- **Germain Gauthier**, conseiller de MEDEF International pour les financements et secrétaire général d'Infralion Capital Management

[Inscrivez-vous ici](#)



## RETOUR D'EXPÉRIENCE AVEC ... DESAUTEL GROUP

**DESAUTEL** *PROTECTION INCENDIE* Spécialisée dans le domaine de la protection incendie depuis 1932, Desautel Group est un acteur majeur dans la protection contre l'incendie. Entretien avec Marc Larive, Export Manager au sein de Desautel Group, concernant un projet ayant bénéficié d'un Prêt du Trésor en Mongolie.

« Le projet consiste à fournir 42 véhicules de lutte contre les incendies et de secours de différents types aux services d'urgence de la République de Mongolie ainsi que des prestations d'accompagnement en termes de formation, de maintenance et d'après-vente. Ce projet industriel permet d'associer une multitude de sous-traitants et fabricants français (essentiellement des PMI/PME), de renforcer la filière française des métiers de l'incendie et d'introduire en Asie les doctrines françaises en matière de sécurité civile. **Pour une PME comme la nôtre, cela permet de compléter les propositions techniques et commerciales auprès d'acheteurs souverains par des offres de financement attractives, et ce, à l'instar de ce que proposent nos concurrents étrangers, qui ont historiquement recours à ces soutiens institutionnels.** Le recours à un Prêt du Trésor constitue donc un atout majeur dans le développement d'une PME à l'international et permet de se positionner sur des marchés très concurrentiels pour atteindre une taille critique. Le soutien financier de la DG Trésor présente par ailleurs des avantages évidents en termes de crédibilité, de gain de temps dans les démarches commerciales, de contacts au plus haut niveau dans le pays-cible, de sécurisation du paiement et d'accompagnement et conseils tout au long de l'avancement du projet. Nous avons particulièrement apprécié l'esprit constructif, la disponibilité et le dynamisme des équipes de la DG Trésor. Pour assurer la réussite de ce type de projets, il est toutefois nécessaire, au niveau de l'entreprise française, de disposer d'une véritable expérience de l'international et faire preuve de professionnalisme, d'engagement et de ténacité. En ce qui nous concerne, nous avons mis en place une équipe pluridisciplinaire dédiée et une gestion du projet selon un schéma du type « ingénierie » prenant en compte les phases de conception, planification, réalisation et terminaison. Ce projet constitue désormais une référence sur le continent asiatique en termes de protection civile. Il nous a permis de développer une gamme spécifique de véhicules de lutte incendie dédiée aux environnements « très grands froids », ce qui nous donne une crédibilité vis-à-vis de potentiels clients confrontés aux mêmes problématiques : pays scandinaves, pays de l'Europe de l'Est, Russie, Canada, Alaska (USA), Chine et Japon. Nous avons déjà un projet en cours en Ukraine où la référence mongole constitue un atout majeur. Par ailleurs, nous travaillons en Mongolie sur des projets de protection incendie de sites pétroliers et miniers, autres domaines d'excellence de notre société. »



**Pour toute question relative à cette newsletter, merci de contacter :**



**MEDEF INTERNATIONAL  
ALICE FÉRAY**

Chargée de projet Institutions financières internationales  
[afery@medef.fr](mailto:afery@medef.fr)



**MEDEF  
STÉPHANIE TISON**

Directrice adjointe International  
Responsable du comité CCE-MEDEF sur les financements export  
[stison@medef.fr](mailto:stison@medef.fr)